

Les Rencontres photographiques de ViaSilva #5

Appel à candidature pour 2 résidences photographiques

L'association Les ailes de Caius en partenariat avec la SPLA ViaSilva et les Editions de Juillet, lance un appel à candidature pour deux résidences artistiques en territoire dans le nouveau quartier ViaSilva, situé entre Rennes, Cesson-Sévigné et Thorigné-Fouillard.

Introduction :

Préparer la métamorphose d'un territoire, c'est commencer par aller à sa rencontre, pour le comprendre, tenter d'en déceler les mystères et le transformer sans le dénaturer.

ViaSilva est un projet de développement urbain voué à s'inscrire dans une trame végétale. Ce sont surtout des personnes – habitants, entreprises, élus, urbanistes, paysagistes, architectes, opérateurs immobiliers, associations, artistes – mobilisés pour aller créer et métamorphoser le territoire de la métropole. Les Rencontres photographiques de ViaSilva c'est l'un des sentiers choisis pour *rencontrer* ce territoire qui se veut le chemin des artistes et des témoins qui nous donnent à voir ce qui nous échappe. Nées à l'initiative de la SPLA ViaSilva, elles ont pour objectif :

- De garder une trace, un témoignage d'une « saison » de travail à travers les reportages annuels.
- Questionner le projet urbanistique à travers l'œil des artistes
- Révéler le territoire par un regard artistique façonné par les rencontres humaines et techniques.
- Mettre en lumière les lieux, les sentiments et les histoires que les artistes croiseront sur leur chemin pour raconter et inventer le ViaSilva de demain.

Qui sommes nous ?

// **Les ailes de Caius** porte le projet des Rencontres photographiques depuis 2018. Elle en assure la réalisation, l'accompagnement des artistes tout au long de leurs résidences, la production des expositions, la communication et le suivi administratif. Active à Rennes depuis 2009, l'association a pour objet le soutien et la promotion de la création artistique actuelle. Elle marque sa spécificité en favorisant la diffusion de l'art contemporain hors des circuits habituels, notamment au sein des entreprises mécène et de l'espace urbain.

// **Les Éditions de Juillet** assure la partie éditoriale en lien étroit avec les artistes et les accompagne dans leurs choix relatifs aux livres publiés en fin des résidences. Maison d'édition spécialisée dans les beaux livres d'images, son catalogue aborde principalement la pratique de la photographie et ses questionnements.

// **La SPLA ViaSilva** est à l'initiative des Rencontres Photographiques. Elle se charge de transmettre toute information utile aux artistes concernant l'aménagement du nouveau quartier et organise une visite de chantier pour chaque photographe en résidence. C'est une ressource indispensable pour s'approprier les enjeux écologiques et sociaux de nouveau ViaSilva. La SPLA ViaSilva est à la tête du projet de développement urbain.

Ensemble, ces trois acteurs étudient les candidatures et sélectionnent les photographes.

Calendrier envisagé pour l'édition #5,

chaque édition se développe sur deux années.

Janvier – octobre 2021 > résidences

Mai – septembre 2022 > restitutions (expositions et livres)

Les résidences photographiques :

Deux résidences sont proposées pour l'édition 2021/2022, une résidence longue durée (9 mois environ) et une résidence courte durée (3 mois environ).

Le thème commun de l'édition #5 :

Proximité, flux et mobilité

Epicentre et péri-urbanité. La croissance de la ville, son extension géographique, implique une respiration du flux des déplacements des habitants. Du plein au vide, le territoire change, les lieux sont habités différemment.

L'arrivée de la ligne B du métro et l'ouverture en juin de la station ViaSilva ouvrent le nouveau quartier aux habitants de la métropole. Comment prépare-t-on l'arrivée d'un tel équipement ? En amont de la mise en service, les chantiers des espaces publics prendront forme tout comme les derniers travaux de la station : une chorographie d'engins, de travailleurs et travailleuses en train de préparer le décor avant la première mise en service.

Des enfants qui partent ou reviennent de l'école, de leurs parents qui rejoignent leur travail, du groupe de retraité-es qui se balade aux joggeurs et joggeuses qui longent la rivière, les activités humaines sur un territoire seront rythmées par le calendrier et les horaires.

C'est de ces derniers travaux, de ces marées humaines, de ces flux horaires, de ces mobilités dont le projet artistique devra s'emparer.

Le présent appel à candidature concerne les deux résidences. Les artistes peuvent postuler aux deux résidences s'ils / elles le souhaitent.

> Résidence 1 - résidence-mission

De janvier 2021 à octobre 2021¹.

La résidence 1 pose le pari du reportage artistique.

Au fil du temps, le / la photographe construira une narration visuelle constituée des images récoltées lors de ses sorties reportage. Cette résidence est réservée à un-e artiste vivant à proximité du territoire et disposant d'un moyen de mobilité personnel.

« Proximité, flux et mobilité » est la thématique qui caractérise la saison 2021 / 2022. L'artiste pourra se rendre librement sur le chantier et le territoire ViaSilva. Il / Elle pourra être sollicité-e lors d'événement marquants dans la vie du projet urbain, afin que ces clichés puissent illustrer des dossier relatifs au projet d'aménagement.

Rémunération : 7 000 € TTC

Cette somme comprend la rémunération du/de l'artiste et la cession des droits d'exploitation des photographies pour la communication,

¹ Les dates peuvent être adaptées par l'artiste en fonction de son projet et en accord avec l'éditeur en fonction du retro-planning définit pour la publication du livre.

l'exposition et le livre.

L'artiste pourra bénéficier d'un remboursement de frais à hauteur de 500 € TTC².

La production de l'exposition et la publication du livre sont à la charge de l'association (voir paragraphe : **Les restitutions**).

> Résidence 2 - projet artistique

Trois mois consécutifs, soit mai-juillet, soit septembre-novembre

Elle est ouverte un-e photographe d'origine française ou internationale résidant en France.

Une bourse d'un montant de 5 000 € TTC sera allouée pour cette résidence.

Elle comprend la rémunération du/de l'artiste et la cession des droits d'exploitation des œuvres créées pour l'exposition, le livre et la communication.

L'artiste pourra bénéficier d'un remboursement de frais à hauteur de 500 € TTC³

Un logement équipé, la « *Petite maison* », sera mis à la disposition de l'artiste à titre gratuit pour la durée de sa résidence, ainsi qu'un vélo à assistance électrique. Les éventuels frais de déplacement durant la résidence (location de véhicule, carburant etc.) sont à la charge de l'artiste.

L'association pourra prendre en charge un A/R du lieu de domicile de l'artiste à Cesson-Sévigné. Ces frais lui seront remboursés sous présentation de justificatifs.

La production de l'exposition et la publication du livre sont à la charge de l'association (voir paragraphe : **Les restitutions**).

Les restitutions :

Deux livres, un par artiste, seront édités dans la collection des « Rencontres Photographiques de ViaSilva » et seront diffusés au printemps 2022.

Une exposition sera organisée en fin de résidence présentant les œuvres des deux artistes.

L'association est à l'écoute des artistes sur les envies et modalités de monstration des œuvres. Cette collaboration sera nécessaire pour adapter la faisabilité des projets de restitutions proposés par les photographes (en fonction des moyens techniques, humains, financiers nécessaires).

Le projet d'exposition sera validé en janvier 2022 au plus tard.

Contrat et cession des droits d'auteur

Les contrats des résidences sont conclus entre l'association Les ailes de Caius et les artistes sélectionné-es. Ils stipulent les obligations réciproques, les moyens matériels et financiers proposés, les conditions de divulgation du travail, précise la durée de la résidence, la responsabilité de l'artiste, la cession des droits d'exploitation des œuvres et des photos de reportage réalisées lors de la résidence-mission, etc. Lors de la signature du contrat, l'artiste cède de façon non exclusive le droit d'exploitation d'une sélection de visuels réalisés durant la période de résidence aux Ailes de Caius et à la SPLA ViaSilva pour la communication autour du projet. Le contrat de la résidence 1 sera accompagné d'une lettre de mission.

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel (ou collectif d'artistes) résidant en France.

- L'artiste doit maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française (toute la documentation ainsi que le contrat sont rédigés en français).

- Le/la résident-e 1 doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Le/la résident-e 2 pourra bénéficier d'un vélo à assistance électrique. Tout autre moyen de déplacement du résident sera à sa charge.

² Sous présentation des justificatifs de paiements (achat de matériel photographique et fournitures nécessaires au projet artistique)

³ Sous présentation des justificatifs de paiements (achat de matériel photographique et fournitures nécessaires au projet artistique)

- Les artistes lauréat-es devront être autonomes dans la mise en œuvre de leur projet respectif.

Éléments à fournir :

- Le curriculum vitae du / de la candidat-e

- Un portfolio

- Une brève note d'intention relative au projet demandé et au thème de l'année : « Proximités, flux et mobilités ». Merci d'indiquer si vous postulez à une des deux résidences ou si les deux vous intéressent.

- Pour les candidats postulant en équipe, chaque équipe devra soumettre un dossier complet précisant les enjeux qui motivent le projet collectif.

- Un document stipulant de la capacité à facturer via un numéro SIRET et/ou une attestation Urssaf AA.

Modalités de candidature :

Date limite de dépôt des dossiers : 22 novembre 2020

Par mail, à l'adresse : residences[at]ailesdecaius.fr

Calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : 22 novembre 2020

Réponses et convocation : 1er décembre

Les dossiers non retenus pour un entretien recevront une réponse par mail.

Entretiens : 10 décembre au matin

Les candidatures retenues donneront lieu à un entretien tenu par le comité artistique permettant au / à la candidat-e, d'explicitier sa démarche artistique et culturelle. Il sera réalisé par vidéoconférence.

Le résultat de la sélection finale sera communiqué oralement aux candidat-es.

La résidence 1 démarrera au plus tard le 31 janvier 2021, la résidence 2 au plus tard le 30 avril 2021.

Plus d'informations sur les éditions précédentes : <http://ailesdecaius.fr/residences-et-ateliers-artistiques/>